



Renouvellement Individuel Produits Phytopharmaceutiques, « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques »

Public ciblé :

Distributeurs et vendeurs de produits phytopharmaceutiques exerçant dans des entreprises soumises ou non à agrément.

Toute personne qui manipule, applique, doit être en possession d'un Certificat individuel de Produits Phytopharmaceutiques spécifique à son activité. L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire depuis le 1er juillet 2015.

Pré requis :

Lecture et écriture en langue française

Utilisation basique de l'outil informatique

Etre titulaire d'un certificat individuel de Produits Phytopharmaceutiques, Catégorie « Mise en Vente, Vente des produits phytopharmaceutiques » en cours de validité (soit au plus tard 3 avant la date d'expiration).

Tout certificat périmé nécessitera le passage soit d'un primo certificat, soit d'un test seul.

Effectif par session :

De 6 personnes minimum à 14 personnes maximum

Durée :

3 jours

Tarifs :

480 € pour une personne pour les 3 jours.

Nous consulter pour les tarifs groupe (à partir de 6 personnes)

Frais pédagogiques éventuels :

Aucun

Modalités d'alternance :

Pas d'alternance

Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes

Objectifs visés :

Obtention du Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « Mise en Vente, Vente des

Contenu de formation :

3 jours de théorie, in situ.

Acquisition ou consolidation, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, de connaissances :

- en matière de réglementation,
- de prévention des risques pour la santé,
- de prévention des risques pour l'environnement et
- de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires.

Selon vos besoins, l'accent sera mis sur :

- des typologies de produits spécifiques à votre activité.
- des pratiques (techniques de vente, recherches de produits « phyto-responsables »)
- la mise en avant de méthodes alternatives.

Modalités pédagogiques :

En présentiel, au laboratoire de biologie ou de chimie et/ou en salle informatique.

Apports théoriques avec des supports variés (powerpoint, cours en ligne, qcm, bibliothèques en ligne, plaquettes...) : Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto.

Etude de situations spécifiques

Évaluation des risques en fonction de certaines problématiques liées aux clients

Raisonnement une intervention en fonction de l'activité d'un client
Renforcement de la réglementation aux niveaux régional & national

Analyse de pratiques et prévention

Etude de nouvelles techniques n'utilisant plus ou peu les produits phytopharmaceutiques

Matériels mis à disposition :

- Ordinateur individuel, imprimante et connexion wi-fi
- Applications informatiques diverses & Accès plate forme de documents de ressources et d'outils
- Livres
- Listings des Sites de référence et des ressources par voie numérique

